GUIDE D'ANALYSE DES FACTEURS FAVORABLES AU TITRE DES FINANCEMENTS POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME – PROJET DE DOCUMENT

Mis à jour : Novembre 2021

GPE Transformer l'éducation

Cette version préliminaire *fournit les paramètres, la méthodologie, les orientations et les outils dans le but de faciliter une analyse des facteurs favorables pour la transformation des systèmes éducatifs menée par les pays, conformément au modèle opérationnel du GPE 2025, et approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2020. L'approche a été pilotée par six pays partenaires (la République démocratique du Congo, Le Salvador, le Kenya, le Népal, le Tadjikistan et l'Ouganda) à partir de septembre 2021, générant des commentaires des utilisateurs et alimentant la présente version. À l'issue d'un examen plus complet et des enseignements tirés de son utilisation actuelle au sein de la Cohorte II, le projet sera finalisé .*

SOMMAIRE

NOTE À L'INTENTION DU LECTEUR 1

I. Introduction 2

II. Définitions 2

III. Processus d'analyse des facteurs favorables 4

ANNEXE A : Definition et champ d'application des quatre facteurs favorables 11

NOTE À L'INTENTION DU LECTEUR

Ce guide explique l'approche et la méthodologie pour mener à bien l'analyse des éléments permettant la transformation du système ou l'*analyse des facteurs favorables* au niveau du pays. L'équipe-pays est invitée à lire ce guide avant de commencer l'exercice.

En outre, des modèles sont fournis pour faciliter le compte-rendu du dialogue national autour des facteurs *favorables*. Ils sont inclus dans le document intitulé *Modèles d'analyse des facteurs favorables,* qui contient i) le *Modèle d'examen initial* et ii) le *Modèle d'analyse contextualisée des facteurs favorables*. La *Matrice de financement des dépenses publiques* doit également être complétée et incluse dans la requête.

Liens rapides

Modèles :	• Modèles d'analyse des facteurs favorables • Matrice de financement des dépenses publiques

I. Introduction

L'approche actualisée de l'analyse des facteurs favorables à la transformation du système éducatif dans le cadre du GPE 2025 incarne les principes d'un partenariat efficace qui appelle à un rééquilibre du modèle opérationnel du GPE pour se concentrer davantage sur le dialogue et la mise en œuvre des politiques sectorielles.

La méthodologie d'analyse des facteurs favorables proposée se concrétise comme suit :

- Tout d'abord, les pays partenaires procèdent à un *examen de haut niveau* portant sur quatre facteurs favorables :
 1. ***Données et éléments factuels***
 2. ***Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre***
 3. ***Coordination sectorielle***
 4. ***Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation***
- Parallèlement, ils réfléchissent aux difficultés persistantes du secteur et ne choisissent pas plus de trois *résultats stratégiques souhaitables* en fonction de leur potentiel de transformation du système.
- Ensuite, ils entreprennent *une analyse nuancée et contextuelle* des facteurs favorables afin d'examiner dans quelle mesure ces facteurs soutiennent effectivement les progrès vers la réalisation des résultats stratégiques identifiés (c'est-à-dire qu'ils agissent comme des catalyseurs OU des points de blocage).

L'objectif ultime de l'analyse est de ***promouvoir un dialogue contextualisé significatif autour des défis critiques des facteurs favorables qui limiteraient leur efficacité à soutenir la transformation du système.***

II. Définitions

Facteurs favorables : Par « facteurs favorables », ce guide fait référence aux quatre domaines ci-dessus, qui sont essentiels à la mise en place des bases solides pour un système éducatif efficace. Les composantes de chaque domaine sont détaillées dans l'**Annexe A : Définitions et champ d'application des quatre facteurs favorables**. Lorsqu'un domaine de facteurs favorables est performant, il peut contribuer à guider la transformation du système ; cependant, lorsqu'un domaine de facteurs favorables ne l'est pas suffisamment, il peut devenir un point de blocage et entraver le succès de la mise en œuvre des politiques.

Domaines prioritaires de la politique du GPE 2025 : L'objectif du GPE est *d'atteindre rapidement les résultats en matière d'accès à l'éducation, de résultats d'apprentissage et d'égalité des genres*

grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients[1]. Six domaines prioritaires[2], détaillés ci-dessous, sont considérés comme essentiels pour atteindre cet objectif.

Accès à l'éducation	› Comprend la scolarisation et la progression à un âge approprié, une fréquentation régulière, un apprentissage conforme aux normes nationales de réussite, un environnement d'apprentissage suffisamment sûr pour permettre l'instruction et des possibilités d'apprentissage équitablement réparties.
Apprentissage	› Comprend à la fois le processus d'acquisition et de perfectionnement des connaissances, des compétences et des attitudes, étayé par des valeurs, et son résultat.
Enseignement de qualité	› Implique un enseignement qui transforme les perceptions des élèves et leur capacité à appliquer leurs connaissances aux problèmes du monde réel.
Égalité des genres	› Implique l'égalité des droits, des responsabilités et des chances pour les filles et les garçons. Par égalité, on entend que les droits, les responsabilités et les opportunités des femmes et des hommes ne dépendent pas du fait qu'ils soient nés hommes ou femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée à la fois comme une question de droits humains, et comme une condition préalable et un indicateur du développement durable axé sur la personne.
Équité et inclusion	› Implique les difficultés liés au préjudice, à la marginalisation, aux disparités, aux inégalités, au traitement injuste ou à la discrimination ; et les nouvelles politiques ou réformes du système visant à modifier la distribution des ressources et/ou à inclure et améliorer les résultats d'apprentissage des groupes marginalisés et défavorisés tels que les filles, les enfants issus de ménages pauvres et/ou de régions éloignées et les enfants handicapés.
Éducation à la petite enfance	› Vise le développement holistique des besoins sociaux, émotionnels, cognitifs et physiques de l'enfant afin de construire une base solide et élargie pour l'apprentissage et le bien-être tout au long de la vie. L'éducation à la petite enfance peut former de futurs citoyens bienveillants, compétents et responsables.

Ces domaines stratégiques du GPE 2025 peuvent être employés pour cadrer l'analyse des facteurs favorables. L'égalité des genres est essentielle à la construction de systèmes éducatifs équitables,

[1] Partenariat mondial pour l'éducation, « Plan stratégique GPE 2025 », (Réunion du Conseil d'administration, 30 novembre, 1er et 3 décembre 2020, BOD/202/11/12 DOC 11) : https://www.globalpartnership.org/fr/content/plan-strategique-gpe-2025-decembre-2020.

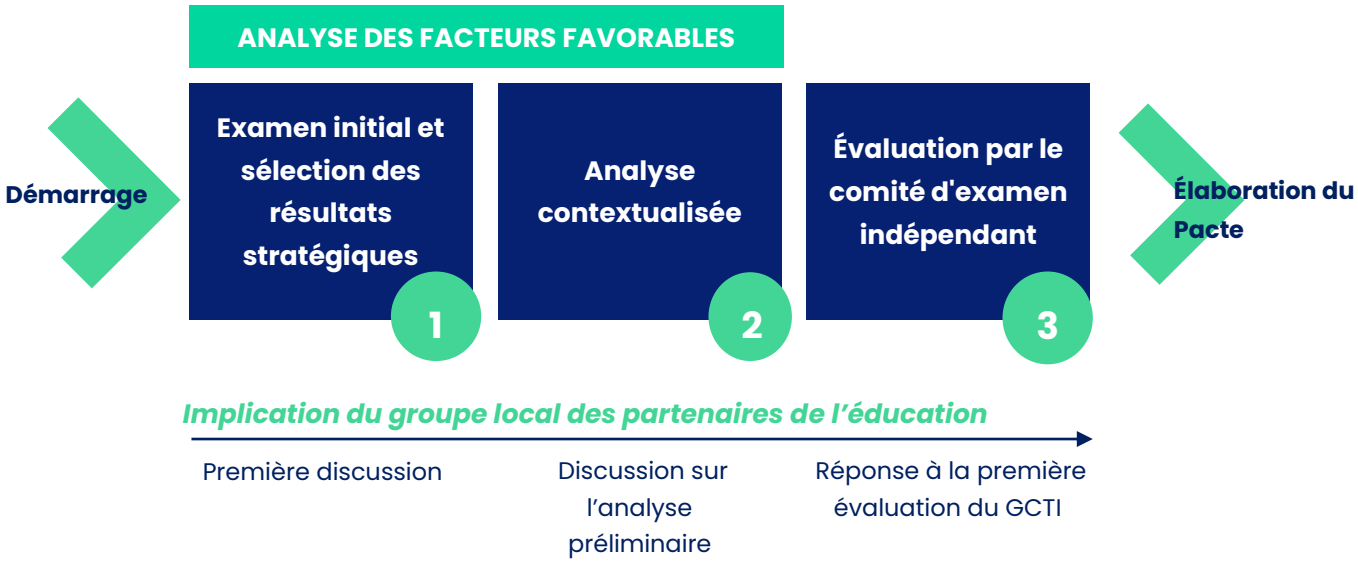
[2] Définition du GPE.

inclusifs et résilients. Il est donc essentiel que l'analyse inclue une discussion sur la façon dont les facteurs favorables peuvent accélérer les progrès dans ce domaine.

Résultat stratégique : Il s'agit d'un objectif stratégique qui, s'il est atteint, est considéré comme susceptible de catalyser la transformation globale du système. Les résultats stratégiques sont généralement issus de documents de politique nationale et doivent être situés au niveau des résultats (orientés vers les résultats) et spécifiques (c'est-à-dire mesurables), bien que la définition de cibles ne soit pas nécessaire pour cet exercice. Lors de l'analyse, les résultats stratégiques peuvent être comparés avec les domaines prioritaires du GPE 2025, si cela s'avère utile.

III. Processus d'Analyse des Facteurs Favorables

Cette partie présente une vue d'ensemble du processus étape par étape, de l'examen et de l'analyse préalables des facteurs favorables pilotés par le pays, jusqu'à l'évaluation entreprise par le groupe consultatif technique indépendant (GCTI).



DISPOSITIONS POUR LA FACILITATION D'UN PROCESSUS EFFICACE

Équipe de travail : Le gouvernement, en consultation avec le groupe local des partenaires de l'éducation, est invité à nommer une équipe de travail pour diriger et entreprendre l'analyse des facteurs favorables, en veillant à l'ensemble de la participation du groupe local. L'équipe de travail peut également soutenir les étapes ultérieures liées au Pacte de partenariat.

Bien que la composition de l'équipe puisse évoluer en fonction des besoins, les membres doivent, au départ, réunir des connaissances pratiques, une expertise technique et des idées dans les quatre domaines de facteurs favorables. Les experts politiques thématiques rejoindront le groupe de travail après que les (jusqu'à) trois résultats stratégiques ont été identifié à l'étape 1.

L'équipe de travail doit idéalement refléter les différentes parties prenantes du groupe local des partenaires de l'éducation. Si l'inclusivité fait défaut au groupe local, d'autres dispositions peuvent être prises pour faire en sorte que l'analyse des facteurs favorables représente les perspectives de tous les acteurs concernés de l'éducation, notamment les organisations de la société civile.

Modalités de travail : Les pays peuvent choisir leur modalité d'organisation en fonction de la faisabilité au vu des restrictions de mobilité dues à la COVID-19. Il peut s'agir d'une modalité en ligne, d'ateliers en présentiel, de travaux en petits groupes, ou d'une modalité hybride. Quelle que soit le choix, il est important d'adopter une approche qui crée un espace pour un dialogue inclusif afin de garantir l'adhésion, l'appropriation et le consensus sur la réalisation finale.

Étape 1 : Examen des facteurs favorables et sélection des résultats stratégiques

L'analyse des facteurs favorables commence par deux activités d'examen préliminaire, qui peuvent être organisées en parallèle. Toutes deux étayeront les étapes suivantes :

1. Examen initial : Une évaluation des caractéristiques fondamentales est entreprise dès le départ avec le double objectif :

- ➔ **d'identifier l'état des quatre facteurs favorables à la transformation du système ; et**
- ➔ **de compiler les preuves à l'appui.**

L'examen initial consiste à passer en revue une série de questions normalisées communes à tous les pays partenaires. Les choix de réponse sont binaires (oui/non) et conçus pour être facilement vérifiables à partir des documents justificatifs fournis. Cet exercice est une évaluation rapide ; il n'est pas exhaustif et ne nécessite pas d'analyse qualitative.

- L'équipe de travail complète l'exercice en remplissant le *modèle d'examen initial* (la première partie des *modèles d'analyse des facteurs favorables*, disponibles ici), ainsi que la *matrice de financement des dépenses publiques* (disponible ici).
- L'équipe de travail discute des résultats de l'examen initial avec le groupe local des partenaires de l'éducation.
- Les autorités publiques ou l'agence de coordination partage pour information le *projet de* modèle une fois achevé, avec le Secrétariat du GPE, accompagné des documents justificatifs.

2. Première discussion du groupe local des partenaires de l'éducation sur les résultats stratégiques : Parallèlement à ce qui précède et selon le calendrier convenu, le gouvernement convoque le groupe éducatif local pour une première discussion visant à soutenir la

contextualisation de l'analyse des facteurs favorables. La discussion, articulée autour des domaines prioritaires de la politique du GPE 2025 (si cela s'avère utile)[3], a pour objectif :

➔ **d'établir un consensus entre les parties prenantes sur un maximum de trois résultats stratégiques qui, s'ils sont atteints, pourraient entraîner une transformation au niveau du système.**

- Le groupe de travail est invité à commencer par recenser une liste de difficultés stratégiques dans l'ensemble du secteur qui, grâce à des réformes efficaces, aboutiraient à une transformation systémique. Elles doivent être fondées sur le cadre politique du pays, puis associées aux six domaines politiques prioritaires du GPE 2025. Pour les difficultés stratégiques couvrant plusieurs priorités du GPE, il appartient au groupe de travail de déterminer où se situe le problème.
- L'équipe de travail propose ensuite jusqu'à trois résultats stratégiques présentant le potentiel le plus grand pour un changement transformateur.

LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES SONT SÉLECTIONNÉS EN FONCTION DES CRITÈRES SUIVANTS :

Calendrier	Ils doivent être réalisés dans les délais prévus par le Pacte de partenariat.
Stratégiques	Les résultats obtenus doivent accélérer les progrès dans de nombreux domaines d'action.
Alignés sur le(s) cadre(s) politique(s)	Ils sont ancrés dans le plan sectoriel de l'éducation, le plan opérationnel, la revue sectorielle conjointe ou tout autre document récent de planification. Ils peuvent également découler d'une recommandation d'analyse sectorielle de l'éducation ou de tout autre diagnostic récent.
Volonté politique	Forte implication des pouvoirs publics soutenue par un haut niveau de responsabilité envers les citoyens pour obtenir des résultats.
Sous-adressés	Ils ne bénéficient actuellement pas d'un soutien programmatique adéquat.
Coordination	Nécessité d'une action collective de la part de toute une gamme de parties prenantes concernées de l'éducation pour réaliser des progrès.

[3] A savoir l'accès à l'éducation, l'apprentissage, la qualité de l'enseignement, l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion, et l'éducation des jeunes enfants.

Accord commun

- Un meilleur alignement des acteurs sur les priorités augmente les chances de réussite de la mise en œuvre et de la transformation du système.

- Les résultats stratégiques pré-identifiés sont présentés au groupe local des partenaires de l'éducation lors d'une première discussion inclusive. L'objectif consiste à parvenir à un consensus sur un choix de résultats stratégiques (trois au maximum) - sachant qu'un résultat stratégique sur l'égalité des genres devra toujours être sélectionné. L'intégration de la question du genre dans le GPE 2025 reflète le consensus entre les groupes constitutifs du GPE.
- Une fois le consensus atteint, l'équipe de travail est élargie avec des spécialistes dans les domaines de résultats stratégiques recensés.

Les résultats stratégiques recensés serviront quant à la manière d'explorer plus avant les déficiences et les forces des quatre facteurs favorables à l'étape 2.

Étape 2 : Analyse contextualisée des facteurs favorables

Sur la base de l'identification initiale consensuelle des résultats stratégiques et de l'examen initial, l'étape 2 examine les aspects plus qualitatifs des facteurs favorables à :

➔ **Produire une analyse sensible au contexte et nuancée de la situation du pays dans les quatre domaines de facteurs favorables par rapport aux difficultés persistantes dans les résultats stratégiques, en vue de soumettre l'analyse à une évaluation indépendante.**

En utilisant les considérations directrices de l'**annexe A**, l'équipe de travail produit l'analyse des facteurs favorables en consultation avec le groupe local des partenaires de l'éducation comme suit :

- Tout d'abord, en tant que tâche préparatoire, l'équipe de travail rassemble et synthétise les principaux résultats de l'étape 1 : i) la documentation et les informations recueillies lors de l'examen initial ; et ii) les résultats stratégiques recensés et approuvés par le groupe local pour informer l'examen.
- Ensuite, tous les membres du groupe de travail se réunissent en session de travail pour mener ensemble l'analyse contextualisée. Pour chaque facteur favorable, le groupe de travail (avec l'aide du Secrétariat du GPE, si nécessaire) :
 - décortique les principaux problèmes dans chaque domaine qui entravent la réalisation des (jusqu'à) trois résultats stratégiques identifiés ayant un potentiel de transformation du système ; et
 - réfléchit aux possibilités de résoudre les problèmes identifiés.

Cette partie de l'exercice est analytique plutôt que descriptive ; l'équipe de travail est invitée à considérer les facteurs favorables à travers le prisme du ou des résultats stratégiques identifiés. Pour chaque domaine de facteurs favorables, les questions clés sont les suivantes : Le domaine constitue-t-il un facteur *favorable* ou *défavorable* à la réalisation du résultat stratégique ? Quelle composante spécifique du facteur favorable constitue le point de blocage ? Existe-t-il des possibilités de remédier à ces difficultés ?

- Sur la base de cette analyse, l'équipe de travail classe les facteurs favorables par niveau de priorité (élevé, moyen, faible) en fonction de l'ampleur et de l'impact des problèmes recensés, et des insuffisances en termes de soutien pour les résoudre.

HAUTE PRIORITÉ	PRIORITÉ MOYENNE	FAIBLE PRIORITÉ
Il est jugé impossible ou extrêmement improbable de réaliser des progrès dans un ou plusieurs des résultats stratégiques, à moins que des réformes importantes ne soient entreprises dans le domaine du facteur favorable. Le(s) ministère(s) de l'Éducation et/ou les partenaires de développement ne travaillent pas activement dans ce domaine ou leur engagement est insuffisant pour apporter des améliorations significatives.	Réaliser des progrès dans un ou plusieurs des résultats stratégiques sera considérablement retardé si les problèmes dans le domaine du facteur favorable ne sont pas résolus (ce qui dépasserait la durée du Pacte).	Le domaine des facteurs favorables pourrait bénéficier d'ajustements mineurs pour aider à accélérer les progrès dans un ou plusieurs des principaux résultats stratégiques.

- L'équipe de travail résume ensuite les résultats de son analyse, en utilisant la deuxième partie des Modèles d'analyse des facteurs favorables (disponibles ici).
- L'équipe de travail présente ses conclusions provisoires à l'ensemble du groupe local des partenaires de l'éducation pour discuter des résultats de l'analyse des facteurs favorables et les examiner. Les échanges du groupe de travail permettent de finaliser l'analyse.

Le groupe de travail devra veiller à produire et inclure au dossier destiné au Groupe consultatif technique indépendant un procès-verbal ou un résumé de la discussion au cours de laquelle l'analyse des facteurs favorables a atteint un consensus.

Soumission au Groupe consultatif technique indépendant : Sur la base des résultats générés aux étapes 1 et 2, le pays peut procéder à la soumission de son dossier au Secrétariat du GPE. Bien que le Secrétariat du GPE soutienne son processus tout le long, à ce stade il procède à un contrôle d'exhaustivité et transmet le dossier au Groupe consultatif technique indépendant pour un examen indépendant de la situation du pays par rapport aux facteurs favorables.

Le dossier doit être signé par le ministre de l'Éducation et les éléments suivants doivent y figurer :

1. Modèles d'analyse des facteurs favorables, y compris les documents justificatifs
2. Matrice de financement des dépenses publiques
3. Procès-verbal ou résumé des discussions du groupe local des partenaires de l'éducation (où les résultats stratégiques ont été convenus et où un consensus a été atteint sur l'analyse des facteurs favorables).

DÉPOT
Le gouvernement soumet le dossier pour le Groupe consultatif technique indépendant au Secrétariat du GPE, avec copie à l'agence de coordination et au responsable de l'équipe-pays du GPE, à l'adresse électronique suivante : **gpe_grant_submission@globalpartnership.org.**

RÉSUMÉ DES RÔLES ET DES RESPONSABILITÉS	
Ministère de l'Éducation du pays partenaire	Responsable de la direction de l'équipe de travail et du processus d'analyse des facteurs favorables : • Il exprime sa volonté au Secrétariat du GPE d'entreprendre l'analyse. • Il établit un calendrier réalisable et met en place l'équipe de travail. • Il convoque le groupe local des partenaires de l'éducation selon les besoins. • Il valide les résultats stratégiques identifiés et l'analyse des facteurs favorables . • Il soumet le dossier au Groupe consultatif technique indépendant.
Agence de coordination	Responsable de la *facilitation de la coordination* selon les besoins : • Elle facilite la communication entre le pays partenaire et le Secrétariat du GPE. • Elle facilite le dialogue inclusif pendant l'analyse des facteurs favorables. • Elle fournit un soutien technique et de processus selon les besoins.
Équipe de travail	Responsable des *aspects techniques* de l'analyse des facteurs favorables : • Elle complète les modèles d'analyse des facteurs favorables et la matrice de financement des dépenses publiques sous la direction du gouvernement. • Elle prépare une synthèse des éléments factuels disponibles pour motiver la sélection des résultats stratégiques. • Elle présente l'analyse au groupe local des partenaires de l'éducation pour i) recenser les résultats stratégiques et ii) discuter de l'ensemble du dossier avant sa finalisation et sa soumission.

Groupe local des partenaires de l'éducation	Sert de *forum consultatif et de conseil* pour : • Dégager un consensus sur les résultats stratégiques. • Discuter du projet d'analyse des facteurs favorables.
Secrétariat du GPE	Responsable de la *clarté de l'approche d'évaluation et de son application ciblée* : • Il fournit des conseils et soutient le pays partenaire en fonction du contexte. • Il appuie l'équipe de travail dans la préparation de la synthèse des preuves disponibles. • Il vérifie l'exhaustivité du dossier pour le Groupe consultatif technique indépendant.

ANNEXE A : Définition et champ d'application des quatre facteurs favorables

1. DONNÉES ET ÉLÉMENTS FACTUELS

Ce facteur examine la capacité d'un pays à produire et à utiliser les données et les éléments factuels pour formuler les politiques et les plans, suivre les progrès de la mise en œuvre et, plus largement, la gestion globale du système éducatif. L'analyse de ce facteur porte sur la qualité des composantes suivantes.

Composantes	Considérations directrices
Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) : Le SIGE est défini comme une structure à multiples facettes comprenant à la fois les dispositions technologiques et institutionnelles pour la collecte, le traitement et la diffusion de statistiques administratives sur l'éducation, et les informations sur les intrants, les processus et les résultats de l'éducation au sein d'un système éducatif. Un SIGE performant reflète l'interaction entre des politiques, un budget, des ressources humaines, une structure organisationnelle et des institutions appropriés en vue de produire des données solides sur l'éducation pour la planification et le suivi des politiques et pour la gestion du système éducatif.	▪ *Existence d'un SIGE fonctionnel, avec une liste principale et cohérente d'écoles OU des identifiants individuels d'apprenants qui peuvent être utilisés pour comparer les données de manière longitudinale pour les mêmes unités ; structure de la collecte de données (web ou papier) ; couverture du SIGE existant (y compris la disponibilité d'informations pour les écoles non gouvernementales).* ▪ *Existence d'un LAS (évaluation en classe, examens, évaluations à grande échelle), alignement du LAS sur les objectifs d'apprentissage et le programme d'études du système.* ▪ *Fiabilité, fréquence, exactitude et niveau de désagrégation (par sexe, enfants handicapés et autres groupes d'élèves pertinents) des données (LAS, SIGE, enquêtes sur les ménages)* ▪ *Exhaustivité : un répertoire d'éléments factuels disponibles (enquêtes auprès des ménages, études, diagnostics, etc.) est suffisant pour fournir une vue d'ensemble et une analyse fonctionnelle des questions pertinentes. Les types spécifiques de données/diagnostics à prendre en compte sont les suivants :* ○ *Disponibilité de données sur la qualité de l'enseignement (qualification et formation des enseignants et connaissances pédagogiques, qualité*
Système d'évaluation des apprentissages (LAS) : Un LAS est défini de manière générale comme un groupe de politiques, de pratiques, de structures, d'organisations et d'outils permettant de générer des données solides et de haute qualité sur l'apprentissage et les résultats, données qui fournissent des éléments concrets solides pour la politique et la pratique de l'éducation dans le but ultime d'améliorer la qualité de l'éducation et les résultats d'apprentissage.	

Production et utilisation des données probantes : Tout élément d'information provenant de la recherche empirique, des évaluations, des données statistiques, des expériences des parties prenantes de l'éducation, ayant le potentiel de comprendre la situation, délibérer des possibilités et prendre des décisions politiques et opérationnelles informées est considéré comme une donnée probante. Cette composante s'intéresse à la capacité des parties prenantes de l'éducation à produire régulièrement des données probantes, à les mobiliser et à les utiliser tout au long du continuum de formulation et de mise en œuvre des politiques. Cela implique la capacité de produire et d'utiliser les éléments suivants : i. Rapports sur les performances du système, comme les analyses sectorielles de l'éducation ou les examens des dépenses publiques d'éducation. ii. Études diagnostiques distinctes pour mieux appréhender les causes des points de blocage identifiés dans le système (par exemple, diagnostics sur l'égalité des genres). iii. Des données concrètes au niveau mondial basées sur des évaluations rigoureuses de ce qui fonctionne, et des données concrètes solides, mondiales et contextualisées sur ce qui fonctionne. iv. Évaluations au niveau national de la mise en œuvre des innovations, programmes et plans.	*de l'enseignement, climat de la classe, motivation des enseignants, comportements des enseignants).* ○ *Diagnostics au niveau macro ou sectoriel qui analysent les risques externes et contextuels pour le secteur de l'éducation (par exemple, le changement climatique, les catastrophes naturelles, les urgences de santé publique, les situations de conflit).* ○ *Évaluation de la réalisation des droits liés à l'éducation, en reconnaissant les cadres internationaux des droits humains dont le pays est signataire.* ▪ *Utilisation des données pour la planification des politiques, le suivi, la gestion des systèmes, l'établissement des allocations budgétaires et la responsabilité mutuelle, notamment l'accessibilité et la transparence des données.* ▪ *Environnement favorable à la production et à l'utilisation des données, y compris le cadre institutionnel, juridique et organisationnel ; existence d'une politique en matière de données (au niveau macro ou sectoriel) ; financement durable des systèmes de données (source de financement : aide nationale ou internationale).* ▪ *Capacités en place (humaines, administratives, informatiques) et stratégies de développement des capacités pour les producteurs et les utilisateurs de données ; capacités à entreprendre une analyse complexe et multidimensionnelle des données, notamment des éléments en interaction comme le genre, le revenu, la géographie, le statut d'handicapé.*

Sources possibles d'éléments factuels :

- SIGE - Diagnostics/audits LAS : SIGE-SABER, examen par les pairs de l'ADEA SIGE ; Ed-DQAF ; ANLAS
- Analyse sectorielle de l'éducation, diagnostic des systèmes
- Revues sectorielles conjointes
- Rapports statistiques collectés par le SIGE
- Structure organisationnelle du ministère de l'Éducation et description des rôles et responsabilités au sein du/des ministère(s)
- Questionnaires pour le recensement annuel des écoles

2. PLANIFICATION, POLITIQUE ET SUIVI SECTORIELS INTÉGRANT LA NOTION DE GENRE

Ce facteur favorable examine la qualité, l'utilisation et l'appropriation des instruments et cadres politiques nationaux en place et des processus inclusifs sous-jacents. Le cadre politique, qui dans la plupart des cas est un plan sectoriel de l'éducation, décrit un ensemble cohérent de stratégies à moyen et long terme et est ensuite décliné en actions chiffrées pour éventuellement soutenir la programmation budgétaire. Dans certains contextes de fragilité, de situations de conflit ou de crise, les pays préfèrent élaborer des cadres de transition, plus à court terme, orientés vers des actions concrètes, et ajustés au contexte et aux capacités de mise en œuvre disponibles.

En plus de favoriser une plus grande responsabilisation des parties prenantes de l'éducation, les mécanismes et pratiques de suivi et d'évaluation inclusifs contribuent à une mise en œuvre efficace des politiques et des plans en assurant le suivi des progrès et des résultats obtenus, ainsi que l'identification des points de blocage et des difficultés qui doivent être corrigés au cours de la phase de mise en œuvre.

L'analyse de ce facteur porte sur les différentes composantes du continuum de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, décrites ci-dessous.

Composantes	Considérations directrices
Cadres et pratiques de la planification stratégique : La planification stratégique guide le développement de l'éducation en définissant une vision commune et des priorités partagées à moyen ou long terme. Elle identifie les stratégies pour réaliser la vision, notamment les capacités humaines, techniques et financières requises. La planification stratégique permet de reconnaître et de traiter les inégalités significatives entre les sexes et les autres disparités entre les groupes d'élèves en matière de participation et de qualité, ainsi que les sources de vulnérabilité. Elle reconnaît les cadres des droits humains liés à l'éducation, les utilise pour guider l'analyse et l'établissement des priorités, et décrit les groupes pour lesquels la réalisation des droits peut être difficile, comme les personnes handicapées, les enfants vivant dans les zones rurales ou issus de familles démunies, les minorités ethniques et linguistiques, les réfugiés et les personnes déplacées	▪ *Pertinence des stratégies proposées pour s'attaquer aux causes identifiées des points de blocage du système* ▪ *Attention portée aux risques externes et contextuels pour le secteur de l'éducation et aux vulnérabilités spécifiques du système éducatif liées aux groupes de population.* ○ *Articulation et prise en compte des instruments des droits humains auxquels le pays a souscrit, afin d'identifier les difficultés dans la réalisation des droits liés à l'éducation, et de guider l'établissement de priorités des politiques pour l'ensemble des groupes marginalisés tels que les personnes handicapées, les populations rurales et démunies, les minorités ethniques et linguistiques, et les réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays* ○ *Attention portée à la nécessité de collaborer avec d'autres secteurs tels que la santé et le développement social (par*

à l'intérieur du pays. La planification stratégique permet également de reconnaître et d'atténuer l'impact des risques externes et contextuels sur le secteur de l'éducation. Les plans stratégiques ou les cadres politiques comprennent un cadre de dépenses et des stratégies réfléchies pour surmonter les contraintes financières qui peuvent entraver l'efficacité de la mise en œuvre.	*exemple, en ce qui concerne l'alimentation scolaire, la santé scolaire, la petite enfance).* ○ *Hiérarchisation des difficultés et des objectifs politiques, articulés autour d'une solide théorie du changement.* ▪ *Le bien-fondé des stratégies et programmes basés sur des éléments factuels et contextuels de ce qui fonctionne.* ▪ *Solidité du cadre financier, y compris les projections de ressources.*
Instruments et pratiques de planification opérationnelle : Les instruments de planification opérationnelle à court terme, tels que les plans de mise en œuvre pluriannuels et les plans d'action annuels, transforment le cadre politique en éléments exploitables et réalisables pour surmonter les contraintes financières, techniques et politiques qui font obstacle à une mise en œuvre efficace. Ils peuvent également fournir un cadre pour les décisions budgétaires et de gestion basées sur un cadre de dépenses à moyen terme pour alimenter les processus annuels de préparation et de suivi du budget. Les instruments opérationnels détaillent les activités pour une période spécifique et généralement courte (1 à 3 ans), et informent sur le calendrier, les rôles, les responsabilités et les coûts.	▪ *Cohérence et continuité entre le cadre politique et l'outil de planification opérationnelle en termes de stratégies-programmes-activités ainsi que de coûts et financement.* ▪ *Possibilité de mise en œuvre de l'outil de planification opérationnelle, y compris des programmes et activités détaillés liés à des éléments de responsabilité tels que des rôles et des responsabilités définis, ainsi que des objectifs connexes articulés dans un cadre de résultats.*
Programmation et suivi du budget : Il est essentiel de lier le processus de planification sectorielle au processus de programmation budgétaire pour s'assurer que les priorités de la politique éducative sont financées de manière adéquate et peuvent être mises en œuvre. La solidité financière, la faisabilité et la durabilité des instruments de la politique sectorielle aident à la préparation du budget, au suivi financier, au contrôle du budget, ainsi qu'à l'engagement avec toutes les parties prenantes concernées pour évaluer la performance financière et soutenir les exercices de programmation budgétaire à venir. Une collaboration efficace entre les ministères de l'Éducation et des Finances est	▪ *Articulation et cohérence entre la programmation sectorielle et la formulation du budget (cadre de dépenses à moyen terme [CDMT], emploi de projections de modèles de simulation, structure des coûts du cadre politique et/ou du plan opérationnel, flux de travail, collaboration entre le ministère de l'Éducation et le ministère des Finances).* ▪ *Utilisation du cadre financier du plan sectoriel de l'éducation, et/ou de l'instrument opérationnel et/ou des projections de ressources comme référence pour la formulation du budget annuel.*

nécessaire pour concilier les apports techniques du budget avec les priorités de la politique sectorielle et influencer l'allocation budgétaire à l'éducation.	
Mécanismes et pratiques de suivi du secteur : Les activités de suivi sectoriel et les revues régulières par rapport aux cadres de résultats partagés inclus dans les cadres politiques permettent aux parties prenantes de l'éducation d'évaluer les réalisations et les insuffisances de la mise en œuvre du plan, de suivre l'évolution des dépenses, de convenir des moyens de corriger la situation et d'affiner les politiques, les interventions et les activités. Le suivi sectoriel est essentiel pour garantir une action pertinente et réactive et une responsabilité mutuelle entre les parties prenantes de l'éducation.	▪ *Cadres et pratiques liés au suivi conjoint de la mise en œuvre des politiques et des programmes, du niveau central au niveau local.* ▪ *Pratiques liées au suivi de l'exécution du budget, des dépenses d'éducation, y compris le dialogue entre le ministère de l'Éducation et le ministère des Finances.* ▪ *Qualité et couverture des instruments de suivi qui enregistrent systématiquement la réalisation des droits liés à l'éducation et couvrent le suivi de la distribution des bénéfices des politiques et des programmes aux groupes marginalisés.* ▪ *Qualité des instruments de suivi et d'établissement de rapports sectoriel, couvrant à la fois l'état technique et l'état financier, y compris pour les programmes financés par des sources extérieures.* ▪ *Utilisation du suivi et des rapports sectoriels pour informer la mise à jour et/ou les nouvelles itérations des instruments stratégiques et opérationnels.*
Intégration de la dimension de genre dans le continuum des politiques : Les politiques, plans et environnements d'apprentissage sensibles au genre soutiennent la transformation du fonctionnement des systèmes d'éducation pour ouvrir la voie à des sociétés équitables. L'application d'une perspective de genre au continuum politique garantit que les analyses, politiques, stratégies et interventions sectorielles ciblent des groupes spécifiques de filles ou de garçons et les défis auxquels ils sont confrontés de manière différenciée.	▪ *Le cadre politique et l'instrument opérationnel intègrent suffisamment les questions de genre.* ▪ *Les programmes visant à renforcer l'égalité des genres sont dotés d'un coût et de ressources adéquats.* ▪ *Le suivi et les rapports sectoriels prennent clairement en compte les progrès accomplis par rapport aux objectifs d'égalité entre les sexes.*
Sources possibles d'éléments factuels ▪ Résumé de l'évaluation du GPE au niveau des pays ▪ Diagnostics sectoriels disponibles sur le genre ▪ Examen des dépenses publiques de la Banque mondiale (PER)	

- Rapports sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA)
- Modèle de simulation financière
- Rapport d'évaluation du plan sectoriel de l'éducation
- Analyse sectorielle de l'éducation (ASE) et diagnostics du système
- Rapports sur la mise en œuvre du secteur de l'éducation

3. COORDINATION SECTORIELLE

Une coordination sectorielle efficace accroît la transparence et la responsabilité mutuelle entre les gouvernements, les partenaires du secteur de l'éducation et les parties prenantes, et favorise une meilleure prestation de services éducatifs. *Deux composantes différenciées* couvrent ce facteur : A) le dialogue sectoriel inclusif et l'action coordonnée et B) la mobilisation et l'allocation de financement coordonné.

3.1. DIALOGUE SECTORIEL INCLUSIF ET ACTION COORDONNÉE

Les mécanismes de dialogue politique multipartite sont reconnus comme étant cruciaux pour favoriser la culture du partenariat dans les efforts de développement des pays et essentiels à l'élaboration de politiques fondées sur des preuves et au soutien des systèmes éducatifs nationaux, grâce à l'engagement du gouvernement, des bailleurs de fonds, de la société civile, des enseignants, de la philanthropie et du secteur privé. La mise en place d'une coordination efficace nécessite une compréhension mutuelle du type de résultats qui peuvent être obtenus en fonction des domaines où elle peut apporter le plus de valeur ajoutée et mettre en place des conditions permettant d'obtenir ces résultats.

Ce facteur examine donc la pertinence et la qualité du dialogue au sein du *groupe local des partenaires de l'éducation d'un pays* et de ses entités connexes (groupes thématiques/sous-secteurs) ou d'un organe de coordination multipartite équivalent piloté par le gouvernement, ainsi que la valeur stratégique qu'il génère pour le développement du secteur. Les composantes examinent si et dans quelle mesure les pratiques de coordination sectorielle sont efficaces pour fournir un *environnement propice au dialogue politique de base et aux fonctions de coordination* pour faire avancer les priorités et les actions communes. Ce faisant, elles examinent comment les *capacités de coordination*, y compris les dispositions organisationnelles et la dynamique des partenariats, peuvent affecter la pertinence et la qualité du dialogue, et l'efficacité globale des pratiques de coordination sectorielle.

Composantes	Considérations directrices
Appui à la formulation des politiques et à la planification sectorielle - par exemple, dialogue autour de l'analyse et du diagnostic sectoriels, de l'élaboration de politiques et de plans opérationnels, y compris l'établissement de priorités et les implications des mesures de réforme ; partage des bonnes pratiques, des points de blocage de la mise en œuvre, des modèles innovants et des besoins émergents, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables.	▪ *Inclusion et représentation (catégories de parties prenantes concernées ; nationale, sous-nationale)* ▪ *Participation, engagement significatif des parties prenantes et stratégies de soutien aux partenaires* ▪ *Rôles et responsabilités tirant parti des forces, des connaissances, des idées et des ressources des partenaires.* ▪ *Leadership et ressources pour la coordination (humaines, financières, techniques)*

Prise en compte de la question du financement et de la mobilisation des ressources - par exemple, le dialogue et le plaidoyer autour (de la protection) du financement de l'éducation, y compris le financement intérieur et extérieur et le nouveau financement de l'éducation, notamment le financement non traditionnel, ainsi que la facilitation de la collaboration avec le ministère des Finances.	▪ *Mécanismes de coordination interministérielle et de coordination entre les partenaires de développement.* ▪ *Appropriation, motivation et engagement des parties prenantes à l'égard des objectifs de dialogue politique convenus.* ▪ *Gestion d'un programme de dialogue ciblé et convenu répondant aux intérêts des parties prenantes et aux besoins de coordination.* ▪ *Dispositions organisationnelles et réflexions quant à savoir si elles sont adaptées aux priorités du secteur et du sous-secteur.* ▪ *Liens avec le cluster éducation, s'il est activé, concernant la programmation de l'éducation dans les situations de crise et d'urgence.* ▪ *Interface avec différents secteurs concernant la programmation de l'éducation (par exemple, la santé, la protection de l'enfance, l'eau).* ▪ *Formalisation du mandat, des fonctions, de la gouvernance et des modalités de travail de la coordination.* ▪ *Examens réguliers de l'efficacité de la coordination garantissant l'apprentissage et l'amélioration continue des pratiques de coordination, l'adhésion des parties prenantes du secteur de l'éducation et leur confiance dans les mécanismes de coordination.*
Promotion de l'harmonisation et de l'alignement - par exemple, le dialogue autour de l'harmonisation du soutien des partenaires pour faire avancer les objectifs de développement convenus, et assurer des approches cohérentes des investissements dans le secteur pour réduire les projets autonomes et la fragmentation de l'aide ainsi que les coûts de transaction encourus par les gouvernements ; et/ou autour d'un plus grand alignement sur les systèmes de gestion et de responsabilité des pays et de leur utilisation.	
Suivi et promotion de la responsabilité mutuelle - par exemple, dialogue et collaboration autour des progrès accomplis vers les résultats du secteur/sous-secteur, notamment en ce qui concerne les difficultés de mise en œuvre et les mesures correctives nécessaires, ainsi que les facteurs institutionnels et techniques à l'origine du niveau de mise en œuvre des réformes sectorielles en cours ; mécanismes de rapports conjoints et réguliers sur les engagements respectifs (techniques et financiers) ; organisation de revues sectorielles conjointes ; suivi des difficultés et des opportunités liés aux données et aux éléments concrets (c'est-à-dire, disponibilité de données lisibles pour favoriser la transparence), et responsabilité locale et citoyenne.	
Sources possibles d'éléments factuels • Résumé de l'évaluation du GPE au niveau des pays • Mandat (ou l'équivalent) du groupe local des partenaires de l'éducation	

- Procès-verbaux des réunions du groupe local d'éducation et des réunions de coordination (y compris la lettre d'endossement du plan sectoriel de l'éducation)
- Examen/diagnostic/auto-évaluation des organismes de coordination sectorielle et sous-sectorielle
- Examens de la gouvernance du secteur de l'éducation
- Rapports sur la mise en œuvre sectorielle de l'éducation
- Aide-mémoire des revues sectorielles conjointes
- Rapports des bénéficiaires de financements sur l'avancement de l'initiative L'Éducation à voix haute dans le pays
- Rapports et publications des bénéficiaires de financements de l'initiative L'Éducation à voix haute dans le pays

3.2. COORDINATION DU FINANCEMENT

L'alignement est défini comme « l'utilisation des *institutions, des ressources humaines, des procédures* et des *outils* d'un pays partenaire comme les piliers de la mise en œuvre de l'aide à l'éducation ». Cela signifie qu'il faut aligner l'aide non seulement sur les politiques, les stratégies et la planification sectorielles du pays, mais aussi sur les systèmes nationaux qui mettent en œuvre le financement de l'éducation et s'engagent auprès des institutions gouvernementales telles que :

- Le ou les ministères de l'Éducation, dans l'ensemble de leurs fonctions de planification opérationnelle, de coordination, de prestation de services et d'établissement de rapports ;
- Le ministère des Finances à travers ses fonctions de gestion et de contrôle des finances publiques ;
- Le Parlement à travers ses fonctions de responsabilité démocratique, en autorisant et en contrôlant les dépenses publiques ;
- Les organismes de surveillance du gouvernement au sens large, notamment le bureau national d'audit, les unités de gestion des risques fiduciaires et l'autorité chargée des marchés publics ;
- Les institutions gouvernementales décentralisées/locales, agences gouvernementales semi-autonomes et organismes paraétatiques.

L'alignement de l'aide sur les systèmes nationaux offre des opportunités uniques pour renforcer la responsabilité et l'obligation de rendre compte du gouvernement, accroître la transparence de l'allocation et des dépenses des ressources publiques, instaurer un dialogue sectoriel plus pertinent, soutenir le financement national à grande échelle, tirer parti des réformes nationales transversales essentielles et renforcer les systèmes pour améliorer la prestation des services éducatifs. L'alignement de l'aide sur les systèmes nationaux peut ne pas être possible dans tous les contextes et dépend de la volonté des gouvernements et des partenaires de développement ainsi que de leur capacité à soutenir de telles modalités. Cette composante examine les mesures qui sont prises pour mettre en commun davantage de ressources externes par le biais de modalités alignées.

Considérations directrices

- *Force relative du système de gestion des finances publiques (GFP), en tenant compte des marqueurs internationaux comparables sur la robustesse des systèmes de GFP, notamment les systèmes d'information de gestion financière (FMIS), et les examens ou rapports sur les systèmes de GFP.*
- *Identification des modalités d'alignement en vigueur, dans l'éducation ou des exemples dans d'autres secteurs. Il convient de noter qu'en fonction du contexte, doivent être pris en compte sept éléments d'alignement :*
 - *SUR LE PLAN : Alignement sur la planification du secteur de l'éducation et sur le cadre des dépenses à moyen terme du ministère des Finances.*
 - *SUR LE BUDGET : Aide déclarée dans la documentation budgétaire nationale annuelle et crédits spécifiques autorisés par le parlement.*
 - *SUR LE TRÉSOR : Aide extérieure versée sur les principaux comptes de recettes du gouvernement et gérée par le système de gestion des finances publiques et des ressources humaines du gouvernement.*
 - *SUR LES MARCHÉS PUBLICS : La passation de marchés par le biais de l'aide extérieure respecte les règles et systèmes en vigueur du pays.*
 - *SUR LA COMPTABILITÉ : Aide extérieure enregistrée et comptabilisée dans le système de comptabilité nationale, conformément au plan comptable national.*
 - *SUR L'AUDIT : Aide extérieure auditée par l'auditeur indépendant du pays.*
 - *SUR LE RAPPORT : Aide extérieure incluse dans les rapports réguliers de mise en œuvre, de financement et de suivi du secteur préparés par le/les ministère(s) en charge de l'éducation.*
- *Examen de l'efficacité et de la fragmentation de l'aide dans le secteur de l'éducation, ainsi que de la capacité d'absorption et des résultats des financements passés et en cours.*
- *Évaluation du potentiel de soutien ou d'élaboration d'une modalité de l''aide alignée par des partenaires de développement actifs dans le domaine de l'éducation dotés d'une expérience pertinente.*

Sources possibles d'éléments factuels

- Rapports de planification et de mise en œuvre du secteur de l'éducation (examen de l'efficacité et de la fragmentation de l'aide)
- Tout examen ou évaluation de l'efficacité de l'aide dans le secteur de l'éducation
- Budget national et système d'information de gestion budgétaire (existence de modalités alignées)
- Rapports de mise en œuvre du programme actuel financé par le GPE (absorption et examen des performances)
- Liste des partenaires de développement actifs dans le domaine de l'éducation (potentiel de soutien de la modalité d'aide alignée)
- Évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) de la gestion du secteur public et des institutions.
- Examens ou rapports de GPF

4. VOLUME, ÉQUITÉ ET EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES NATIONALES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Les dépenses publiques consacrées à l'éducation se réfèrent spécifiquement aux allocations au secteur de l'éducation provenant du budget public, et elles représentent la plus grande part du financement de l'éducation. Pour améliorer durablement le financement national de l'éducation, il convient de se concentrer sur trois piliers fondamentaux : le volume, l'équité et l'efficacité.

Composantes	Considérations directrices
Volume : Les pays partenaires doivent allouer des ressources adéquates à l'éducation afin d'accélérer les progrès vers la prestation d'une éducation de qualité pour tous. Il est essentiel que les pays assurent un financement adéquat pour la mise en œuvre des réformes clés de l'éducation. Une attention particulière doit donc être apportée à la fois sur la part du budget allouée à l'éducation et sur l'espace fiscal global d'un pays, ou sur la capacité du pays à générer (principalement) des recettes fiscales. Les niveaux élevés du service de la dette dans certains pays réduisent également les fonds disponibles pour l'éducation et les autres dépenses du secteur social.	▪ *Niveau global des dépenses d'éducation par rapport aux dépenses publiques totales et au produit intérieur brut (PIB) (selon la matrice de financement des dépenses publiques).* ▪ *Facteurs macroéconomiques déterminant la marge de manœuvre budgétaire, y compris les impôts : PIB et niveau du service de la dette.* ▪ *Allocation budgétaire par rapport aux taux d'exécution (en particulier pour les dépenses non salariales).* ▪ *Déficit de financement - adéquation entre le coût des stratégies/programmes du plan et les ressources financières disponibles.*
Équité : Souvent, les ménages les plus pauvres supportent une charge disproportionnée dans le financement de l'éducation, et les dépenses publiques d'éducation ont tendance à favoriser les groupes plus riches et plus puissants. Ce problème est particulièrement significatif car les améliorations de l'accès à l'éducation peuvent masquer les faibles taux d'achèvement pour les groupes vulnérables. Le financement public de l'éducation doit être davantage axé sur les plus marginalisés, en leur garantissant non seulement l'accès mais aussi un apprentissage de qualité sur l'ensemble du cycle d'éducation. Par exemple, un budget doit être	▪ *Niveaux de dépenses par habitant et taille de la population d'enfants non scolarisés pour les différents sous-secteurs (préscolaire/primaire/premier et deuxième cycle du secondaire) - Les niveaux sont-ils adaptés pour réaliser l'éducation primaire universelle ?* ▪ *Distribution équitable des ressources : dépenses publiques par niveau d'éducation et/ou quintile de revenu/richesse et/ou région géographique et/ou quintile de résultats d'apprentissage. La répartition des enseignants, la qualité de l'environnement*

prévu pour les réfugiés, et les écoles des communautés les accueillant ainsi que les personnes déplacées à l'intérieur du pays doivent bénéficier de ressources supplémentaires. La pandémie de COVID-19 est venue accroître encore davantage les disparités sociales en matière d'apprentissage. Les perturbations des moyens de subsistance des ménages sont susceptibles de renforcer l'importance de la prise en compte d'une perspective de genre.	*scolaire, les matériels d'apprentissage, etc. entre les groupes peuvent s'avérer différentes.* ▪ *Part de l'éducation dans les dépenses totales des ménages (dépenses privées) en fonction du quintile de revenu/richesse et/ou du type d'école et/ou de la région géographique et/ou du niveau d'éducation (préscolaire /primaire/premier et deuxième cycle du secondaire) et/ou du niveau d'éducation du chef de ménage.* ▪ *Présence de formules de financement pour l'allocation des ressources intégrant explicitement des considérations d'équité et permettant le financement de programmes pour les élèves marginalisés/populations vulnérables, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.*
Efficacité : On estime que près d'un tiers des dépenses d'éducation sont perdues en raison d'inefficacités. La préoccupation majeure du GPE pour l'évaluation de ce facteur concerne l'efficacité technique (utilisation de niveaux de ressources minimaux pour obtenir les meilleurs résultats) et l'efficacité interne (diminution du décrochage scolaire et des redoublements). Les principales préoccupations en matière d'efficacité concernent les faibles niveaux d'apprentissage, les taux de redoublement élevés, le gaspillage dans la passation de marchés et la garantie d'une meilleure affectation et d'un paiement plus transparent des enseignants. La lutte contre les inefficacités passe également par l'amélioration du suivi et de la planification financière, en utilisant des données en temps réel pour suivre la manière dont les ressources sont dépensées. Une meilleure justification des dépenses et la démonstration de résultats convaincants constituent également une étape essentielle vers un dialogue plus solide avec le ministère des Finances.	▪ *Utilisation efficace du personnel enseignant et non enseignant, notamment dans le recrutement et le déploiement des enseignants, le paiement des salaires, le contrôle des salaires et des indemnités, et les mesures de responsabilisation pour réduire l'absentéisme non autorisé des enseignants.* ▪ *Mobilisation efficace des ressources entre les différents niveaux de gouvernement (plus pertinent dans les systèmes fédéraux).* ▪ *Les résultats de l'apprentissage, par exemple, les années scolaires corrigées en fonction de l'apprentissage (LAYS) de la Banque mondiale - c'est-à-dire que l'argent dépensé se traduit non seulement par une assiduité accrue mais aussi par un meilleur apprentissage.* ▪ *Coefficient d'efficacité interne, ou taux de redoublement et d'abandon en tant qu'indicateur s'il n'est pas disponible ; pourcentage d'élèves scolarisés précocement ou tardivement.* ▪ *Les dépenses sont-elles optimisées dans les domaines où elles sont primordiales (enseignants, manuels scolaires, construction de salles de classe, etc.) ?*

	▪ *Des questions systémiques plus larges, notamment le cadre budgétaire, les processus de passation de marchés, les contrôles de fraude et corruption et la gestion des fonctionnaires. Les questions de transparence et de responsabilité dans les rapports financiers, accompagnés de données complètes et à jour sur les dépenses exécutées doivent également être prises en compte.*
Sources possibles d'éléments factuels ▪ Examens des dépenses publiques de la Banque mondiale (PER) ▪ Rapports sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA) ▪ Modèle de simulation financière ▪ Analyse sectorielle de l'éducation (ASE) ▪ Documents budgétaires nationaux indiquant les dépenses exécutées et projetées, y compris le cadre national et/ou sectoriel de dépenses à moyen terme. ▪ Projections macroéconomiques du FMI et de la Banque mondiale	

BUREAUX

Washington
701 18th St NW
2e étage
Washington, DC 20006
États-Unis

Paris
6 Avenue d'Iena
75116 Paris
France

Bruxelles
Avenue Marnix 17, 2e étage
B-1000, Bruxelles
Belgique

CONTACT

Téléphone : (+1) 202-458-0825

Courriel : information@globalpartnership.org

GPE Transformer l'éducation